



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 5 juillet 2019

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Propriétaire et requérant : M. Sébastien Rumpf, Sion
Auteur des plans : Mgad sàrl, Martigny
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 174, plan no 4, au lieu-dit « Dzour » - coordonnées 593'275/124'539
Zone : Mayen de la Zour
- Propriétaires et requérants : M. et Mme Hamdi et Abir Abeidi, Sion
Auteur des plans : Atelier d'architecture Thierry Stalder, Ardon
Type de réalisation : la transformation d'une maison
Situation : parcelle no 9234, plan no 51, au lieu-dit « Dzénévrille » - coordonnées 592'654/120'698
Zone : Sensible
- Propriétaire et requérant : M. Ralph Rothenbühler, Savièse
Auteur des plans : Lauber Iwisa AG, Naters
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 10565, plan no 55, au lieu-dit « Raïre » - coordonnées 593'526/122'627
Zone : Résidentielle R20
- Propriétaire, requérant et auteur des plans : M. Eric Dayer, Savièse
Type de réalisation : la modification de façade Est et la pose d'un velux
Situation : parcelle no 9901, plan no 54, au lieu-dit « Cretta di Rayes » - coordonnées 592'308/120'595
Zone : Résidentielle R20
- Propriétaire et requérante : Société agricole Cornulus SA, Savièse
Auteur des plans : Atelier d'architecture Claude-Alain Reynard, Savièse
Type de réalisation : la construction d'un couvert
Situation : parcelle no 8868, plan no 50, au lieu-dit « Redin » - coordonnées 592'545/121'285
Zone : Artisanale et commerciale
- Propriétaire et requérant : M. Fabrice Haenni, Savièse
Auteur des plans : Atelier d'architecture Game, Martigny
Type de réalisation : la pose de trois PAC extérieures
Situation : parcelles nos 3880 et 3879, plan no 28, au lieu-dit « Prinzières » - coordonnées 593'445/122'651
Zone : Résidentielle R30

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 5 juillet 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE